La Révolution française

De 1789 à 1794, la Révolution française met fin à la monarchie absolue et à la société d'ordres. Tu sauras situer ses grandes étapes et expliquer ce qu'elle change.

L'ESSENTIEL

De 1789 à 1794, la Révolution française abolit les privilèges et la monarchie absolue, proclame l'égalité en droits, puis fonde la République.

Astuce : L'été 1789 en trois dates : 14 juillet, la Bastille ; 4 août, les privilèges ; 26 août, la Déclaration. Tout va très vite !

- Sous l'Ancien Régime, la société est divisée en trois ordres : clergé, noblesse, tiers état.
- Mai 1789 : ouverture des États généraux ; juin : le tiers état se proclame Assemblée nationale.
- 14 juillet 1789 : prise de la Bastille ; 4 août : abolition des privilèges.
- 26 août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 1791 : la Constitution crée une monarchie constitutionnelle.
- Septembre 1792 : proclamation de la République ; janvier 1793 : exécution de Louis XVI.
- 1793-1794 : la Terreur, dominée par Robespierre.

EXEMPLE GUIDÉ

Explique comment la France passe de la monarchie absolue à la République entre 1789 et 1792.

1. Je pars de 1789 : le roi est encore absolu, mais l'Assemblée nationale veut donner une Constitution à la France.
2. Je note qu'en 1791 la Constitution crée une monarchie constitutionnelle : une Assemblée élue vote les lois.
3. J'explique que la fuite à Varennes, puis la guerre de 1792, font perdre au roi la confiance du peuple.
4. Je conclus : la monarchie tombe le 10 août 1792 et la République est proclamée en septembre 1792.

PIÈGE DU BREVET

Le 14 juillet n'abolit pas les privilèges

On confond souvent les dates de l'été 1789. La prise de la Bastille, le 14 juillet, est un soulèvement parisien ; c'est la nuit du 4 août qui abolit les privilèges, et la République n'arrive qu'en 1792.

EXERCICE TYPE BREVET

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Document : extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789. Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 3 : « Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. »

1. Présente le document : nature, auteur, date.

2. Quel principe de l'Ancien Régime l'article 1 remet-il en cause ?

3. D'après l'article 3, qui détient désormais la souveraineté ? Qui la détenait avant 1789 ?

4. Développement construit : en quelques lignes, raconte les grandes étapes de l'année 1789.

Indice : Pense aux privilèges du clergé et de la noblesse, et à la monarchie absolue de droit divin.

CORRIGÉ

1. C'est un texte officiel, adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

2. L'article 1 remet en cause la société d'ordres et les privilèges : les hommes sont égaux en droits dès la naissance.

3. La souveraineté appartient désormais à la Nation. Avant 1789, elle appartenait au roi, qui tenait son pouvoir de Dieu.

4. En mai 1789, Louis XVI réunit les États généraux à Versailles. En juin, les députés du tiers état se proclament Assemblée nationale et jurent de donner une Constitution à la France. Le 14 juillet, le peuple de Paris prend la Bastille. Dans la nuit du 4 août, les privilèges sont abolis, puis le 26 août l'Assemblée adopte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Conclusion : en 1789, la monarchie absolue et la société d'ordres s'effondrent.